

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 23 00028

Date de dépôt : 15 décembre 2023

Demandeur : EDF ENR Représentée par Monsieur DELCAS Benjamin

Pour : pose de panneaux photovoltaïques

Adresse terrain : 26 rue Louis Liautaud,  
à Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : A 426

ARRÊTÉ - 2024-8.

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, présentée le 15 décembre 2023 par la SASU EDF ENR représentée par Monsieur DECLAS Benjamin demeurant 360, rue Louis de Broglie, 13290 AIX EN PROVENCE, et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 23 00028,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 15 décembre 2023,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 29 décembre 2023 et les pièces reçues le 19 janvier 2024,

Vu le projet objet de la déclaration préalable consistant en la pose de 16 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, en toiture d'une habitation, sur un terrain d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> situé au 26 rue Louis Liautaud, à MALLEMOISSON (04510) et cadastré A 426,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 16 janvier 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 22 janvier 2024,

Le Maire,

Jean-Paul COMTE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.